

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE – 2019

Observatoire Hommes-Milieus – Bassin Minier de Provence

1 - CONTEXTE

L'Observatoire Hommes-Milieus Bassin Minier de Provence (OHM-BMP) est un outil de promotion de la recherche pluridisciplinaire sur les interactions entre l'Homme et son milieu dans un contexte fortement anthropisé. Le territoire d'investigation, d'une superficie de 335 km² dans l'Est du département des Bouches-du-Rhône entre Aix-en-Provence et Marseille, concerne 17 communes où vivent un peu plus de 100 000 habitants. Il correspond principalement au bassin versant de l'Arc et secondairement à la haute vallée de l'Huveaune. Il est encadré au Nord par le massif de la Sainte-Victoire et au Sud par la chaîne de l'Étoile et la montagne du Regagnas. Durant plus d'un siècle, l'unité de cet espace s'est forgée autour de l'exploitation du lignite et de l'industrialisation induite par la mine. Localisé dans l'orbite de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille, ce territoire est aujourd'hui confronté : à la gestion de l'héritage minier et à la reconversion économique (fermeture du dernier puits en 2003), aux dynamiques d'une urbanisation qui progresse d'Ouest en Est, au maintien de l'agriculture et à la préservation d'un environnement naturel de grande qualité.

L'APR 2019 est le 12^{ème} appel à projet de l'Observatoire et le dernier dans la version actuelle du LabEx DRIIHM. Les propositions attendues pourront compléter des études antérieures ou en cours de réalisation (liste disponible à l'adresse <https://www.ohm-provence.org/spip.php?rubrique50>), ou explorer d'autres pistes de travail intéressant l'OHM-BMP (voir ci-dessous). Les projets pourront correspondre à des travaux de niveau Master 2, à des opérations spécifiques menées dans le cadre d'une thèse ou d'un programme de recherche en cours ou exploratoire, ou encore à aider à la mise en place de projets intégrés ou de grande envergure.

2 - THEMES PRIVILEGIÉS

L'activité de l'OHM s'oriente autour des cinq axes de recherche suivant :

- Comprendre et évaluer les interactions Homme / environnement
- Quelles sont les conséquences de l'arrêt de la mine ?
- Transformation et devenir des grands établissements industriels
- Gouvernance et gestion environnementale
- Transition énergétique

Les projets présentés doivent s'inscrire dans ces axes en présentant, dans la mesure du possible un caractère innovant.

Ces propositions peuvent concerner l'ensemble du spectre des thématiques de l'OHM en allant de la caractérisation physico-chimique à l'analyse du débat public, en passant par la biodiversité, le risque, les contaminations, la santé, l'aménagement du territoire, les évolutions socio-démographiques, les politiques publiques, l'histoire, ...

Cependant, pour cette année, seront considérés comme prioritaire, les projets concernant un des deux sujets ci-dessous et incluant de façon substantielle un aspect SHS et/ou Santé :

Le stockage des résidus de bauxite (« boues rouges ») sur le site de Mangearri (Bouc-Bel-Air) en relation avec le développement et l'avenir de l'usine d'alumine de Gardanne.

La chaudière biomasse de la centrale thermique de Gardanne-Meyreuil, son impact sur l'environnement local, son influence sur le développement de la forêt méditerranéenne, son rôle dans la transition énergétique et le changement climatique.

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par au moins deux équipes scientifiques, interdisciplinaires et/ou inter-OHM. L'intégration très amont d'équipes de SHS (au sens large) ou du domaine de la Santé sera particulièrement prise en considération.

La présence de participants hors AMIDEX est fortement encouragée

Dans le cas du stockage des résidus de traitement de bauxite, la perspective d'observation à moyen/long terme (5 à 10 ans) est souhaitable.

3 - FINANCEMENT DES PROPOSITIONS

Les demandes financières pourront monter jusqu'à 10 000 € (éventuellement plus pour des projets « très » interdisciplinaires et « très » inter-équipes)

Le Comité de Direction pourra proposer des regroupements de projets.

Les demandes financières devront impérativement préciser si des gratifications de stage sont prévues. Les demandes de petits équipements sont recevables (< 800 €), mais pas les dépenses de personnel contractuel.

Seules des unités CNRS et les établissements partenaires du Labex (INRA, IRSTEA, AMU, U. Montpellier, Toulouse II et III, Lyon II, U. Corse, U. Nîmes, et U. de Pau) peuvent recevoir un financement Les chercheurs d'établissements non-partenaires peuvent présenter un projet via une unité CNRS.

Les projets peuvent concerner soit uniquement l'OHM BMP, soit plusieurs OHMs dans le cadre du réseau des OHMs (ROHM). Dans ce cas, les directeurs de chacun des OHMs concernés doivent être informés du projet avant la date limite de dépôt.

La présence de co-financement est bien entendu encouragée.

4 - MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne, après identification, sur le site du Labex DRIIHM : <http://www.driihm.fr>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au paragraphe 2.2 du texte général.

Il est vivement recommandé aux déposants de consulter les responsables de l'OHM BMP avant le dépôt définitif (**obligatoire pour les demandes de projets inter-OHM**).

Les proposants ayant déjà obtenu des financements au titre de l'OHM BMP en 2016 ou 2017 devront joindre obligatoirement :

- **une fiche de synthèse et une fiche de métadonnées (suivant les modèles disponibles sur le lien : <https://www.ohm-provence.org/spip.php?rubrique106>) pour chacun des financements obtenus**
- **une liste de toutes les opérations de valorisation (articles, congrès, présentations grand public, ...) sous forme de fichier pdf.**

L'absence de ces documents entrainera le non-examen des propositions.

5 - ENGAGEMENT DES LAUREATS

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer [la charte de l'OHM](#)

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- l'étude fera l'objet d'une restitution orale (séminaire annuel de restitution) ; ces restitutions seront mises en ligne sur le site internet de l'OHM-BMP.
- le candidat financé s'engage à fournir un rapport quantitatif mentionnant : publications, rapports, stages, thèses, vulgarisation, communications, etc. Ces éléments factuels serviront de critères de sélection pour l'attribution de tous nouveaux financements.

- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, le rapport devra être fourni à l'OHM.
- les lauréats s'engagent également à fournir les métadonnées de leur étude, pour intégration dans le système d'information de l'OHM.

Les lauréats s'engagent à publier le plus rapidement possible leurs résultats dans les meilleures revues possibles.

CALENDRIER

Ouverture des soumissions : 1^{er} février 2019

Date limite de dépôt des propositions : 1^{er} mars 2019

Publication des résultats des APR : fin mars 2019

CONTACTS

Yves NOACK, CEREGE, UMR 7330 CNRS - AMU
Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.
Mail : noack@cerege.fr - Tél. : 04 42 97 15 28

Jean-Claude RAYNAL, CNRS- ECCOREV (FR 3098) – OHM Bassin Minier de Provence
Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée, BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.
Mail : raynal@eccorev.fr - Tél. : 04 42 97 16 68